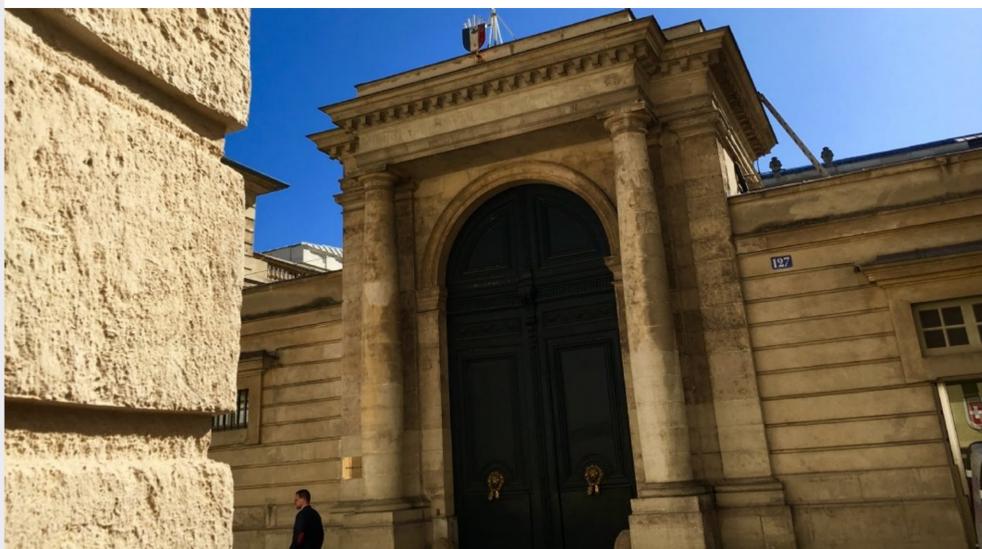


#coronavirus Une future ordonnance va permettre l'individualisation de l'activité partielle (ministère du Travail)

Les entreprises pourront prochainement individualiser l'activité partielle, c'est-à-dire spécifier précisément qui sont leurs salariés en chômage partiel. Actuellement, l'activité partielle répond à une logique collective et ne peut être ainsi ciblée. Le ministère du Travail va prendre une ordonnance en ce sens pour notamment permettre aux entreprises d'adapter au mieux leur stratégie de reprise d'activité. Cette individualisation de l'activité partielle sera soumise à de strictes conditions en termes de dialogue social.



Porche d'entrée du ministère du Travail | |

Le ministère du Travail va prochainement proposer une nouvelle ordonnance sur l'activité partielle qui doit permettre d'individualiser les demandes de chômage partiel. En premier lieu, cette mesure permettra de faire basculer vers l'activité partielle, au 1er mai, les salariés qui bénéficient d'un arrêt de travail soit pour garder leurs enfants, soit parce qu'ils sont considérés comme des personnes vulnérables, pour éviter qu'ils ne subissent des pertes de rémunération liées à la durée des arrêts de travail. Un [amendement](#) gouvernemental au 2e PLFR doit être adopté en ce sens, vendredi 17 avril 2020. Impossible jusqu'alors, l'individualisation de l'activité partielle permettra de cibler les salariés concernés.

S'ADAPTER AUX STRATÉGIES DE DÉCONFINEMENT

Ensuite, cette individualisation de l'activité partielle doit aussi permettre de s'adapter plus finement aux besoins des entreprises. "C'est nécessaire dans la stratégie de déconfinement progressif et donc de reprise progressive de l'activité", explique-t-on au ministère du Travail.

"Il va falloir que l'on soit plus souple et que l'on permette aux entreprises de faire du sur-mesure entre ceux qui resteront en activité partielle et ceux qui reprendront le travail", ajoute-t-on dans l'entourage de la ministre, qui répond là à une forte demande des employeurs, notamment dans les services ([lire sur AEF info](#)).

CONDITIONS STRICTES DE DIALOGUE SOCIAL

En pratique, le ministère va imposer une condition de dialogue social impérative pour pouvoir mettre en œuvre cette individualisation de l'activité partielle. Il faudra soit un avis conforme du CSE ou du Conseil d'entreprise, soit un accord collectif, pour pouvoir y recourir.

EMPLOI - MARCHÉ DU TRAVAIL | ENTREPRISES | PARTENAIRES SOCIAUX | POUVOIRS PUBLICS

CONTACTER LE JOURNALISTE

SUIVRE CE SUJET

@AEFSOCIAL_RH

CSE
Comité social et économique

À LIRE AUSSI

RESSOURCES HUMAINES



Le détail des modalités de calcul de l'activité partielle liées à l'élargissement du périmètre des bénéficiaires (décret)

LIRE LA SUITE

RESSOURCES HUMAINES



"Nous souhaitons l'individualisation du recours à l'activité partielle" (Matthieu Rosy, délégué général de Syntec)

LIRE LA SUITE

RESSOURCES HUMAINES



Une ordonnance apporte de nouveaux ajustements au dispositif d'activité partielle

LIRE LA SUITE

RESSOURCES HUMAINES



Le contingent d'heures annuelles indemnisables en activité partielle passe à 1 607 heures (arrêté)

LIRE LA SUITE

RESSOURCES HUMAINES



L'ordonnance élargissant le périmètre de l'activité partielle a été adoptée en Conseil des ministres

LIRE LA SUITE

RESSOURCES HUMAINES



Ce que prévoit le décret réformant l'activité partielle

LIRE LA SUITE

À DÉCOUVRIR

Covid-19 : des syndicats de l'inspection du travail saisissent le BIT pour dénoncer des atteintes à leur indépendance

Les syndicats CGT, CNT, FSU et Sud du ministère du Travail international le 16 avril 2020 avoir saisi le Bureau international du travail d'une plainte pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme des atteintes à leur indépendance garantie par la convention

LIRE LA SUITE

RESSOURCES HUMAINES



Le gouvernement prévoit le basculement de certains arrêts de travail vers le chômage partiel à partir du 1er mai 2020

LIRE LA SUITE

RESSOURCES HUMAINES



Les accords collectifs visant à faire face aux conséquences de la crise bénéficient d'adaptation de certains délais

LIRE LA SUITE